



# **Preference Travel Team**

Lic. A 1652

RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 - 1040 RUXELLES TEL: 02/647 30 00 | FAX: 02/647 37 22 INFO@PREFERENCE.BE | WW.PREFERENCE.BE

# INTRODUCTION



La Serbie et le Monténégro sont les deux pays qui sont restés le plus longtemps unis suite au démembrement de la Yougoslavie.

Ne pâtissant pas d'une quelconque barrière linguistique et ayant de multiples points communs, dont l'orthodoxie, les Serbes et les Monténégrins sont des peuples chaleureux ancrés dans des environnements naturels de toute beauté.

Vous découvrirez la beauté et la diversité de la Serbie, un joyau caché des Balkans! Vous plongerez dans l'histoire riche de ce pays et explorerez ses paysages pittoresques. Regorgeant de trésors historiques et architecturaux, la Serbie vous séduira par l'hospitalité chaleureuse de son peuple. Réputée comme étant l'une des meilleures capitales d'Europe de l'Est, Belgrade vous plongera dans une atmosphère effervescente.

Ensuite, direction le Monténégro, un petit pays aux paysages époustouflants. Vous y découvrirez la baie de Kotor, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec ses fjords majestueux et ses villes médiévales pittoresques. Vous vous imprégnerez du charme historique de la ville côtière de Budva, réputée pour ses belles plages de sable fin et son ambiance méditerranéenne.

Entre la Serbie et le Monténégro, vous découvrirez une gastronomie locale où les saveurs méditerranéennes et balkaniques se mêlent harmonieusement. Ce voyage à travers ces deux joyaux des Balkans vous promet des moments magiques et des souvenirs inoubliables!

## Les « plus » de ce voyage :

- La découverte de deux magnifiques pays en un seul circuit
- Les hôtels sélectionnés parmi les meilleurs des pays.
- Visite des plus beaux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Un circuit complet à travers les plus beaux paysages entre canyons, montagnes et mer.
- Un itinéraire en pension complète.
- Les services d'un guide local francophone.
- Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- PRIX PRESTO (- 255 €/personne) jusqu'au 31/12/2023

## BRUXELLES > MUNICH > BELGRADE

En début de matinée, envol à destination de **Belgrade**, à bord de la compagnie régulière Lufthansa (via Munich).

Arrivée à l'aéroport de Belgrade en début d'après-midi, accueil et transfert vers le centre-ville pour un déjeuner tardif.

### Promenade au cœur la capitale serbe.

Lors de cette balade, vous traverserez le centre-ville historique, jusqu'au célèbre parc de Kalemegdan, près de la forteresse de Belgrade. Durant des siècles, ce fut le théâtre de nombreux sièges et batailles. Un des points forts de la visite sera le superbe panorama qui s'offrira à vos yeux depuis le haut de la forteresse sur le confluent de la Save et du Danube. Vous serez ainsi amenés à comprendre l'importance stratégique de ce site, qui constitue une barrière naturelle entre les Balkans et le bassin de l'Europe centrale.





Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Crystal 4\* (chambre standard – 3 nuits).







BELGRADE MERCREDI 15 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers **Zemun** pour la visite de son marché local et de son quartier historique de Gardos, dominé par la Tour millénaire.

La commune de Zemun a connu une histoire troublée par de nombreuses guerres. Austro-hongroise devenue croate puis serbe, elle est désormais rattachée à Belgrade. La ville serbe, devenue quartier de la capitale Belgrade, vit désormais au rythme de l'après-guerre.



Visite de la cathédrale orthodoxe Saint-Sava, la plus vaste église orthodoxe des Balkans.

Consacrée à Saint-Sava, fondateur de l'Eglise orthodoxe serbe, la cathédrale a été édifiée à l'endroit même où Koca Sinan Pacha brûla la dépouille de Saint-Sava en 1595.

Koca Sinan Pacha, qui controlait alors le pays à cette époque, ordonna de brûler les restes du saint pour obliger le peuple serbe à reconnaître la puissance ottomane et à se convertir à l'islam. Mais s'il y eut des conversions en Bosnie et vers la frontière albanaise, la majorité des Serbes est restée orthodoxe.

En chantier depuis 1935, celle-ci possède une merveilleuse crypte, récemment achevée, ainsi que quelques mosaïques au sein de sa nef, réalisées dans les ateliers russes.





Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation des visites avec le **musée de la Yougoslavie** qui retrace toutes les étapes historiques du pays qui a disparu des cartes géopolitiques à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

Aujourd'hui, cap sur la **province du nord de la Serbie, la Voïvodine**. Direction la petite ville baroque de **Sremski Karlovci,** le centre des pouvoirs politique et religieux des Serbes au 19<sup>e</sup> siècle.

Visite de la **cathédrale orthodoxe Saint-Nicolas** (18e siècle), dont l'intérieur est paré d'une superbe iconostase baroque.



Parmi plusieurs monastères orthodoxes érigés entre le 15e et le 18e siècle, visite de celui de **Krusedol**.

Siège initial de la métropole serbe orthodoxe de l'Empire des Habsbourg, cet endroit abrite le tombeau d'un roi serbe (Milan IV Obrenovic), qui mourut à Vienne en 1903. Dans ce lieu, vous aurez votre premier contact avec l'art baroque serbe, datant du 18<sup>e</sup> siècle et puisant ses sources tant dans l'art russe que dans l'art occidental.

Déjeuner dans un restaurant local et dégustation de vins locaux.

Continuation vers **Novi Sad**, deuxième plus grande ville de Serbie et centre administratif de la province autonome de Voïvodine. Découverte guidée de la cité.

Sur la rive opposée du Danube, Novi Sad, déclarée « ville royale libre » par Marie-Thérèse d'Autriche en 1748, dont les rues piétonnes centrales sont bordées de divers lieux de culte, témoigne d'une grande diversité de populations, de langues et de confessions.

Dès le 18e siècle, la ville est une étape importante sur le Danube, entre l'Europe centrale et les Balkans : on y décharge les produits miniers pour y transporter les céréales de la région. Novi Sad devient ainsi la capitale économique de l'immense plaine céréalière de Voïvodine.





Visite du musée de la Voïvodine afin de découvrir les particularités de la région.

Retour à Belgrade. Dîner et nuitée à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ en **direction de la Serbie centrale**, à travers les charmantes collines recouvertes de vergers et de champs de maïs.

Arrivée à **Topola**, cette petite ville où fut concentré le pouvoir politique de la Serbie ressuscitée au début du 19e siècle.

Visite du « carré royal », qui comprend le musée de Karageorges (Georges « le Noir »), organisé dans sa demeure de « chef de guerre » serbe et relatant des épisodes importants de la Première insurrection serbe (1804-1813), la Maison du roi Pierre I de Serbie, qu'il fit construire afin de pouvoir surveiller personnellement les travaux sur le mausolée dynastique, ainsi que l'église Saint-Georges.

Situé sur la colline d'Oplenac, au sein de l'église dédiée à Saint Georges, le mausolée royal d'Oplenac constitue la nécropole de la famille royale des Karađjorđević.

Entièrement construite en marbre blanc, l'église Saint Georges est surmontée de cinq dômes. L'intérieur de cette dernière est entièrement recouvert de somptueuses mosaïques, pour lesquelles environ 40 millions de tesselles de verres colorés furent nécessaires. Celles-ci déploient un éventail chromatique de 15 000 nuances.



Déjeuner à Topola.

Continuation vers la ville d'eau de Vrnjacka Banja.

Avec ses parcs, ses allées arborées et ses villas bourgeoises Belle Epoque du 20e siècle, elle est la station thermale la plus prisée de Serbie. La ville doit sa réputation à ses effets thérapeutiques déjà connus des troupes romaines au 2e siècle.

Fondée en 1868, elle accueille des visiteurs de toute l'Europe du Sud-Est, venus s'y reposer ou soigner certaines maladies.

Dîner et nuitée à l'hôtel Slatina 4\* (chambre standard – 1 nuit).







Petit déjeuner à l'hôtel et route vers la Serbie occidentale jusqu'à la ville de **Zlakusa** avec une présentation de **fabrication de poterie locale**.

Déjeuner en cours de route.



Poursuite de la route vers le parc naturel de la **Mokra Gora** « Mont humide » et embarquement pour un **parcours en train rétro,** traversant de très beaux paysages du parc naturel sur un tronçon de l'ancien chemin de fer qui reliait Belgrade et Dubrovnik jusqu'en 1974.

Pour contrer les différences d'altitudes, les constructeurs ont contourné des collines de sorte que la voie ferrée a pris la forme du chiffre 8.

Visite du village de Kustendorf-Mecavnik.

« Village en bois » qu'a fait construire le célèbre metteur en scène Emir Kusturica pour les besoins du tournage de son film « La vie est un miracle », en 2004. Ce village a ensuite été développé en véritable cité, pour le plus grand bonheur des cinéastes, des cinéphiles et des amateurs de la nature préservée.

### Route vers **Zlatibor**.

Zlatibor (*zlato* signifie « doré » et *bor* signifie « pin ») doit son nom aux paysages dorés de ses pâturages et de ses forêts de conifères. Elle est devenue au fil des années la station de villégiature la plus fréquentée de Serbie. Cet ensemble de vieilles montagnes et de grandes prairies vertes forme un milieu d'une beauté très particulière.



Dîner et nuitée à l'hôtel Buket 4\* (chambre standard - 1 nuit).







Après le petit déjeuner, visite de la ville de Zlatibor.

Départ pour le village de Sirogojno et découverte de son éco-musée.

C'est ici qu'en 1979 une styliste renommée, Dobrila Smiljanic, a eu l'idée de regrouper les plus belles maisons traditionnelles des environs sur une colline du village de Sirogojno. C'est donc à son initiative que le complexe ethno a vu le jour en 1985. Outre un musée des arts populaires et des salles d'exposition, on peut aussi y visiter un village typique de Serbie occidentale entièrement reconstitué à l'identique.





Continuation vers le monastère de Mileseva (13e siècle).

Mondialement connu pour sa fameuse fresque murale de l'Ange blanc, le monastère de Mileseva abrite également les reliques du patron spirituel des Serbes, Saint-Sava. La grande richesse de Mileseva réside dans ses remarquables peintures murales exécutées entre 1235 et 1240 et conservées dans un état parfait.

Il fut fondé vers 1235 par le roi Vladislav pour abriter la dépouille de Saint-Sava, le fondateur de l'Eglise orthodoxe et membre de la famille royale des Nemanjic. Il fut plusieurs fois incendié et pillé par les Ottomans, de sorte qu'il était encore en ruine il y a près d'un siècle.







Déjeuner en cours de route.

La route longera ensuite les magnifiques gorges de l'Ibar pour arriver jusqu'au Monténégro.

Arrivée à Kolasin, installation, dîner et nuitée à l'hôtel Bianca 4\* (chambre standard - 1 nuit).



Un voyage proposé par Preference Travel Team – Serbie & Monténégro

Petit déjeuner à l'hôtel.



Direction le **canyon de la Morača**, impressionnant par ses pics abrupts et par la couleur émeraude de sa rivière. Il fait au total 98 km de long et est le principal affluent du lac Skadar.

**Le monastère de Morača** (13<sup>e</sup> siècle) dispose d'une imposante église dédiée à l'Assomption de Marie, avec un ensemble de fresques refaites au 16<sup>e</sup> siècle et une chapelle dédiée à Saint-Nicolas.

Route pour **Cetinje**, ancienne capitale royale du Monténégro. Visite du centre historique et du musée dédié au roi Nicolas I du Monténégro, ainsi que du palais « Biljarda », qui fut la résidence du prince-poète Pierre II Petrovic Njegos.



Déjeuner dans un restaurant local.

Traversée ensuite du Monténégro "profond" jusqu'au **village de Njegusi**, situé dans l'une des dolines du karst monténégrin.

La situation géographique du village et son microclimat sont favorables à la production artisanale de jambon fumé (« prosciutto ») et de fromage.

La route de montagne en lacets vous ouvrira une vue imprenable sur les **Bouches de Kotor**.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Vardar 4\*, en plein cœur du centre-ville de Kotor (chambre standard\* – 2 nuits).



<sup>\*</sup> Cet hôtel possède un nombre limité de chambres à deux lits séparés.

BOUCHES DE KOTOR MARDI 21 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la ville de Kotor, classée dans son ensemble par l'UNESCO.

La ville, installée au pied du puissant massif du Lovcen, a subit de multiples influences, disputée et tiraillée entre les peuples durant les siècles. Son architecture laisse un profond témoignage de son histoire relatée par les petites rues pittoresques de la vieille ville (la place d'Armes, la cathédrale Saint-Tryphon, l'église Saint Luc...), le coin le plus attrayant du vieux continent d'après Jules Verne.



Une **balade en bateau dans les Bouches de Kotor** vous fera découvrir l'île de Notre-Dame du Rocher et l'église votive des marins.

Enfin, une halte à **Perast**, petite ville riche en villas de facture vénitienne et en églises.

Déjeuner dans un restaurant local.

Trajet panoramique en autocar des Bouches de Kotor jusqu'à **Tivat** pour une balade dans le port de plaisance Porto Montenegro.

Retour à Kotor et dîner d'adieu.

Nuitée à l'hôtel.

# KOTOR – BUDVA – PODGORICA → VIENNE → BRUXELLES (+/- 90 km) MERCREDI 22 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route panoramique le long de la riviera monténégrine dont Budva est la « capitale ».

Visite guidée de la ville ancienne de Budva.

Appartenant à la Budva Riviera, la ville est réputée pour ses plages de sable fin et sa vie animée. Des murs de pierre bâtis par les Vénitiens cernent les rues étroites de sa vieille ville médiévale (Stari Grad). Ce quartier historique renferme une citadelle donnant sur la mer, ainsi que différents monuments religieux, tels que l'église de Santa Maria in Punta, construite au 9<sup>e</sup> siècle.



**Arrêt photo** au-dessus de la ville de **Sveti Stefan**, presqu'île qui fut la fierté du tourisme de luxe à l'époque de la Yougoslavie.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert à l'aéroport de Podgorica.

Formalités d'enregistrement et vol de retour avec la compagnie Austrian Airlines (via Vienne).

# - Fin de votre voyage -

## REMARQUES IMPORTANTES & CARTOGRAPHIE:

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.
- LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.
- LES VISITES DES SITES SE FONT A PIED AVEC PARFOIS DES SOLS IRREGULIERS OU PAVES.



# Le prix

**SUR BASE DE 15 PARTICIPANTS.** 

### PRIX REDUIT pour toute inscription jusqu'au 31 décembre 2023 (- 255 €/personne) :

Le prix par personne en chambre double : 2.995 €

Le supplément single est de : 495 €

PRIX NORMAL - inscription après le 31/12/2023 - sous réserve de disponibilités :

Le prix par personne en chambre double : 3.250 €

Le supplément single est de : 495 €

## **CE PRIX COMPREND:**

- Les vols internationaux A/R à bord des compagnies régulières Lufthansa et Austrian Airlines au départ de Bruxelles
- Les taxes d'aéroport (à l'heure actuelle +/- 97 € sous réserve de modifications)
- Les transferts en autocar pendant le circuit
- Le logement et petit déjeuner dans les hôtels 4\* mentionnés (ou similaires)
- Les repas mentionnés au programme
- Les visites et excursions prévues au programme
- L'accompagnement de guides locaux parlant français pendant tout le circuit
- L'accompagnement de Preference Travel Team de Bruxelles à Bruxelles
- Les taxes et services locaux
- La TVA d'application et la prime du fonds de garantie

### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les boissons, pourboires et dépenses personnelles
- Les assurances
- Les frais des éventuels tests PCR exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, cours de change et TVA en date du 13/07/2023

# INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT: SERBIE & MONTÉNÉGRO - du 14 au 22 mai 2024

A RENVOYER CHEZ: PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652) Rue des Francs, 79 boîte 4 - 1040 Bruxelles TEL: 02/647 30 00 - FAX: 02/647 37 22 INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE LUNDI AU VENDREDI: 9H-17H (SUR RENDEZ-VOUS) JE, SOUSSIGNÉ(E), NOM: PRENOM: ADRESSE : N° POSTAL : LOCALITE : TELEPHONE: GSM: FAX: ADRESSE E-MAIL : RÉSERVE ...... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE Données Passager n°1 (telles que mentionnées sur la carte d'identité) NOM: PRÉNOM: M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE) DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ : N° DATE D'ÉMISSION: DATE D'ÉXPIRATION: Données Passager n°2 (telles que mentionnées sur la carte d'identité) NOM: PRÉNOM: M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE) Date de Naissance : Nationalité : Nationalité : N° DATE D'ÉMISSION: DATE D'ÉXPIRATION: Type de Chambre : D Double à 1 Lit DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE **EN OPTION:** Assurance auprès de « ASSURINCO » ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE ☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE MULTIRISQUE COVID (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE ☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PAGE 1/2** 

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

_ \		
- A TT A	1.0	
AII A	. LE	

**SIGNATURE POUR ACCORD:** 

**PAGE 2/2** 

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

# 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit:

Jusqu'à 90 jours avant le départ: 30 % du prix total du voyage De 89 à 60 jours avant le départ: 50 % du prix total du voyage De 59 à 31 jours avant le départ: 75 % du prix total du voyage De 30 à 0 jours avant le départ: le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

# 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

# 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

# 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le  $n^\circ$  de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage: passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages:



Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018